SG/DRH/QS Réforme territoriale : comité de suivi 10/09/2015

Réunion technique préparatoire du 18 09 2015

La mise en place du comité national de suivi de la réforme territoriale est inscrite dans le projet d'agenda social partagé avec les organisations syndicales. Il semble opportun de le réunir maintenant que s'engagent des travaux relevant directement de nos ministères.

1- Attribution

Le comité de suivi permettra d'élaborer le cadrage ministériel des modalités de mise en œuvre de la réforme territoriale. Il travaillera dans le respect de la feuille de route RH préparée par la DGAFP, ainsi que des documents cadres interministériels existants.

Le comité de suivi sera notamment le lieu de présentation et de discussion des mesures d'accompagnement RH.

2- Composition

Il est proposé que le comité de suivi soit composé :

- des fédérations syndicales nationales membres du comité technique ministériel (CGT-FSU, FO, CFDT, UNSA, Solidaires)
- des représentants de l'administration :
 - le service du pilotage et de l'évolution des services (SPES)
 - les autres composantes du SG intervenant dans ce projet, en tant que de besoin,
 - les services déconcentrés (DREAL et DDT),
 - les directions générales en charge des politiques publiques, en tant que de besoin.

Les fédérations syndicales nationales seraient représentées selon les mêmes proportions qu'au sein du CTM.

Le comité de suivi sera présidé par le Secrétaire général, assisté de la directrice des ressources humaines. Le secrétariat du comité de suivi sera assuré par la direction des ressources humaines.

3- Modalités de travail

Le comité de suivi a vocation à se réunir mensuellement ou aussi souvent que nécessaire.

Il fera systématiquement le point sur l'actualité de la réforme. Il examinera notamment les textes élaborés par la DRH : circulaire de prépositionnement, plan d'accompagnement RH.

Les organisations syndicales seront interrogées préalablement à l'établissement des ordres du jour.

4- Proposition d'ordre du jour de la réunion du comité de suivi du 12 octobre 2015

La première réunion du comité de suivi se déroulera le 12 octobre 2015 à 14h30. L'ordre du jour proposé est le suivant :

- point d'actualité,
- calendrier projeté des travaux du comité de suivi,
- présentation de la circulaire prépositionnement.